

RÈGLEMENT PARTICULIER NATIONAL

Rallye Défi 2017

Présenté à Lac-des-Plages, Duhamel, St-Émile-de-Suffolk, Chénéville, Mulgrave-Derry, Lochaber, Saint-Sixte, Ripon, Mulgrave-Derry et Montpellier

1. Autorité sportive

Le rallye se déroulera conformément au Règlement sportif national de l'Association canadienne de Rallye (Canadian Association of Rallysport), au règlement de rallye de CARS, au règlement de Rally Sport Ontario (RSO), au règlement de Rallye Sport Québec (RSQ), au règlement du Championnat de Rallye de l'Est du Canada (CREC) et au présent règlement particulier.

Ces documents peuvent être obtenus des différentes instances et ils pourront être consultés au quartier général du rallye.

CARS

BP 300, 418 Sunset Blvd NW
Truner Valley, Alberta, Canada T0L 2A0
Courriel: office@carsrally.ca
Tél. + fax: (855) 640-6444

Rally Sport Ontario

17 Greystone Crescent, Georgetown, Ontario L7G 1G8
Site web: www.rallysport.on.ca
Courriel : president@rallysport.on.ca
Tél.: (905) 877-7413

2. Désignation de l'épreuve

L'événement porte la désignation de Rallye Défi 2017 (www.rallyedefi.com)

3. Organisation

Club organisateur :

Club Autos Sport Défi Inc.

Coordination générale :

Louis Montpellier

66 Montée Lafontaine
Montpellier (Québec) J0V 1M0
Tél. : (819) 428-2220
Courriel : info@rallyedefi.com

Assistant-coordonnateur :

BGilles Lacroix

Responsable publicité :

Louis Montpellier

Directeur de l'épreuve :

Alain Bergeron

Coordonnateur de la route :

Cédric Tanguay

Responsable relations concurrents :

Julie Trudel

Responsable des inscriptions :

BGilles Lacroix

14122 rue Saint-Jean
Mirabel (Québec) J7J 1Y2
Tél.: (450) 475-8828 info@rallyedefi.com

Responsable communications :

Michel Perreault

Inspection technique :

Julie Papineau et son équipe

Responsable Sécurité:

Sylvain Calvé

Responsable de la logistique :

Marie-France Desmarais-Trépanier

Formation des travailleurs :

Julie Trudel

Direction des contrôleurs :

David Brassard

Responsable Lac-des-Plages/St-Émile :

Jonathan Turpin

Responsable Carrière Lurette :

Nicolas Larose

Responsable Montpellier :

Sylvain Charlevoix

Responsable Elmitt/Chevreuil :

à confirmer Les Maraudeurs

Responsables Ripon :

Nicolas Larose et Benoît Benoît

Responsable Robertson :

Christelle Philippe

Responsable Saint-Sixte :

André Cloutier

Responsable Mulgrave-Derry :

à confirmer

Responsable de l'équipement :

Frédéric Lachapelle

Responsable média:

Mathieu Arsenault

Compilation des résultats :

Jean-Georges Marcotte et son équipe

Véhicules de fermeture :

Bob Boland et son équipe

Webmestre :

Pierre Yves Lacroix

Commissaire principal :

Donald Leblanc

Commissaires adjoints :

Philippe Côté et Marc Dimock

Responsable des aires de service :

Marc-André Lamontagne (*) service@rallyedefi.com

Cell : 514-467-5137

IMPORTANT

SVP communiquez directement avec Marc-André Lamontagne pour vos demandes particulières au niveau de votre emplacement dans l'aire de service de Montpellier

4. Statut

L'épreuve est inscrite aux championnats suivants :

Championnat canadien des rallyes (CRC)

Coupe des rallyes d'Amérique du Nord (NARC)

Championnat de Rallye de l'Est du Canada (CREC) ([voir règlement séparé](#))

Championnat Québécois de Rallye (RSQ) ([voir règlement séparé](#))

Ontario Performance Rally Championship (OPRC) ([voir règlement séparé](#))

5. Emplacements

Conférence de presse

Pour la MRC Papineau

Bureau de la MRC Papineau

266 rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0

Hôtel de ville de Montpellier

4 rue du Bosquet

Montpellier (Québec) Site web : www.rallyedefi.com

Quartier général :

Quartier général

Vérification des documents :

Quartier général

Accueil des journalistes :

Quartier général

Tableau officiel affiché :

Quartier général Montpellier et à Ripon à la fin

Réunion des pilotes + Présentation des officiels + réunion de tous les pilotes novices (et de leur co-pilote) en priorité 5 & 6:

Quartier général

Inspection technique :

Garage Mécanique Avantage

Parc Exposé obligatoire :

Sur la rue du Bosquet à la sortie de l'aire de service

Départ officiel :

Quartier général

Aire de service :

Hôtel-de-ville de Montpellier

Ordre de départ Leg C re-départ :

Quartier général Montpellier

Quartier général à la fin du rallye :

Centre Communautaire (Ripon)

Arrivée/Podium :

Centre Communautaire (Ripon)

Banquet et remise des carnets de bord :

Centre Communautaire (Ripon)

6. HORAIRE NATIONAL

Lundi le 26 juin 2017

Ouverture de la période d'inscription

Mercredi 16 août 2017

17 h

Conférence de presse à Papineauville

Lundi le 28 août 2017

Fermeture des inscriptions hâtives

Ordre de départ provisoire affiché sur le site de l'événement

NATIONAL SEULEMENT

QG ouvert pour les compétiteurs

Inscriptions RECONNAISSANCES + ÉVÉNEMENT

Quartier Général

(Voir 20. Reconnaissances)

Jeudi le 7 septembre 2017

Ouverture de l'aire de service

09 h

QG ouvert pour les équipes de service

09 h

Reconnaissance Spéciales Elmitt-Chevreuil (**EN PARADE**)

07 h à 09 h

Reconnaissance Spéciales Montpellier + Crique-à-la-Roche +

08 h 45 à 11 h 45

Jarnac + Mulgrave-Derry + Labelle-Robinson + St-Sixte

12 h 30 à 16 h

Reconnaissance Spéciales Club des Douze + St-Émile en parade

17 h 00 à 18 h 00

Reconnaissance Spéciales Carrière Lurette

18 h 00

QG est fermé

Première réunion des commissaires

Vendredi le 8 septembre 2017

9 h à 12 h

QG ouvert pour Média, travailleurs et dossards

9 h à 12 h

QG ouvert pour informations et questions

9 h à 12 h

Inspection technique – Quartier général

10 h 30

Réunion des voitures officielles

12 h 00

Seconde réunion des commissaires, affichage de la liste officielle

13 h 00

des inscrits et de l'ordre de départ provisoire

13 h 15

Meeting des pilotes + présentation des officiels + tirage des

13 h 15

positions de départ pour les pilotes de priorité 1

13 h 30

Réunion des pilotes novices (et de leur co-pilote) en priorité 5 & 6

14 h 00

Publication de l'ordre de départ officiel

14 h 00

Parc Exposé OBLIGATOIRE

18 h 00

LEG A - Départ première étape (ordre du tirage au sort)

Spéciales Club des Douze (1) et (2)

Spéciales Carrière Lurette (1) - (2) - (3) + St-Émile (1) et (2)

20 h 00	Fin de la première étape à Montpellier
20 h 30	Troisième réunion des commissaires
21 h 00	Affichage des temps de départ du Leg B
21 h 00	Fermeture du QG
22 h 00	<u>Fermeture de l'aire de service pour la nuit</u>

Samedi le 9 septembre 2017

07 h 00	Ouverture du QG et de l'aire de service
07 h 00	Affichage des temps de départ du Leg B
07 h 50	LEG B - Départ de la deuxième étape du Service de Montpellier
08 h 00 (*)	Spéciales Crique-à-la-Roche/Elmitt-Chevreuil (1)
09 h 55	Spéciales Crique-à-la-Roche/Elmitt-Chevreuil (2)
11 h 47 et 12 h 49	LEG C - Spéciales Montpellier (1) + (2)
13 h 57	Spéciales Labelle-Robinson/Saint-Sixte/Mulgrave-Derry/Jarnac
16 h 28	Spéciales Labelle-Robinson/Saint-Sixte/Mulgrave-Derry/Jarnac
17 h 00	Quartier général déménage à Ripon
18 h 01	Fin du rallye à Ripon
18 h 01	BGilles Lacroix répondra aux demandes
18 h 30	PODIUM
19 h 15	Quatrième réunion des commissaires
19 h 20	Affichage des résultats
19 h 30	Présentation des gagnants et party
	Centre Communautaire de Ripon
21 h 00	Fermeture du QG

Note: Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire. Cependant, tous les compétiteurs en seront avertis.

(*) Tous les temps des spéciales sont approximatifs.

7.

Type d'épreuve

Le rallye Défi est un rallye de type performance de 554.41 kilomètres (339.20 km environ au régional), dont 222.72 sous forme d'épreuves de classement (147.86 km RSQ and OPRC). Les épreuves de classement se dérouleront sur des routes d'asphalte, de gravier et de sable. Il y aura un reclassement (voir 19.C) le vendredi soir après la dernière spéciale et les voitures quitteront le service de Montpellier le samedi matin selon l'ordre du reclassement. La spéciale de Montpellier (4km) est majoritairement sur asphalte (au total 8 km). Le changement de pneus sera permis. Les équipages régionaux (**voir règlement particulier distinct**) feront les spéciales du samedi seulement. Ils partiront à la suite des équipages nationaux à partir du service de Montpellier.

8.

Région

Longitude : 74-00' - 75-30'
 Latitude : 45-48' - 46-18'
 Altitude: de 750 à 1300 mètres.
 Aucune carte n'est requise pour l'épreuve.

9.

Inscriptions

La période d'inscription débute le 20 juin 2016.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au mercredi 6 septembre 2017 à 19 h.

Le nombre maximum d'inscriptions est illimité.

Véhicules admissibles

Les véhicules des catégories suivantes seront admissibles au départ :

- Open 4 RM
- Open 2RM
- Production 4 RM
- Production 2 RM

10.

Frais d'inscription

	CAN	US
National seulement	1150 \$	1000 \$
National et RSQ	1150 \$	1000 \$
National et OPRC	1200 \$	1050 \$
RSQ seulement et OPRC seulement	750 \$	650 \$

Ces montants comprennent une prime d'assurance responsabilité civile, décès accidentel et invalidité de 120 \$ CA portant sur les épreuves de classement. Sont inclus dans les frais d'inscription : cahier de service et deux billets de banquet. Billet supplémentaire : 30 \$ CA ou 30 \$ US.

ATTENTION: tous les compétiteurs pourront acheter des billets de banquet supplémentaires jusqu'à la fermeture du quartier général le vendredi soir. Les billets seront disponibles à la fin du rallye à Ripon auprès de Marie-France Desmarais-Trépanier.

Les chèques ou mandats doivent être libellés au nom de CLUB AUTO SPORT DEFI INC. Une pénalité de 200 \$ CA (championnat national) ou de 100 \$ CA (RSQ/OPRC) s'ajoutera à toute inscription reçue après le 28 août 2017. Tout chèque postdaté après le 28 août 2017 sera refusé. Votre chèque confirme votre inscription. Un chèque sans provision devra être remplacé AVANT le départ du rallye en y ajoutant une pénalité de 100 \$. Les inscriptions doivent être expédiées au responsable BGilles Lacroix.

Remarque : La totalité des frais d'inscription sera remboursée sur avis d'annulation signifié au plus tard le lundi 4 septembre 2017 à 10 h (H.A.E.). Ces frais seront remboursés à 75 % si l'avis est donné avant 18 h (H.A.E.) le mercredi 6 septembre 2017. Après 18 h le mercredi 6 septembre 2017, aucun remboursement ne sera effectué.

11. Récompenses

La répartition des trophées sera publiée et affichée au quartier général le mercredi 6 septembre 2017.

12. Documentation

Vous devez remplir et signer :

- Le formulaire d'inscription du rallye
- Le formulaire de renonciation du rallye
- Inscription et inspection technique – déclaration sur l'honneur

13. Éligibilité

Selon les règlements de CARS, une vérification de l'éligibilité du véhicule pourra être effectuée à l'inspection, pendant le rallye et/ou à la fin du rallye. Les voitures seront admises selon les classes en vigueur dans le RNR de CARS pour le rallye national et le CREC et celles de RSO et de RSQ pour les parties régionales. Les compétiteurs devront détenir leur licence et respecter les exigences des diverses fédérations.

14. Chronométrage et compilation

Les chapitres 15, 16 et 17 du RNR prévaudront pour le chronométrage et la compilation. Des cartes de chronométrage seront employées. Aux contrôles de passage définis dans le cahier de route, le concurrent remettra sa carte de chronométrage et utilisera la prochaine carte. Tous les temps seront des temps écoulés. On se servira du temps long d'une spéciale pour calculer le temps de sortie de cette spéciale, sauf si le temps de la spéciale dépasse ce temps long. Dans ce cas, le concurrent utilisera le temps de fin d'épreuve en heures et en minutes.

Exemples

	Voit. A	Voit. B	Voit. C
Arrivée	11 h 02	11 h 02	11 h 02
Départ	11 h 04	11 h 04	11 h 04
Fin	11 h 08 m 23 s	11 h 10 m 18 s	11 h 12 m 09 s
Temps long	6 m	6 m	6 m
Heure de sortie	11 h 10	11 h 10	11 h 12
Transport	18 m	18 m	18 m
Arrivée	11 h 28	11 h 28	11 h 30

Remarque : Les concurrents qui le désirent pourront assister à un rappel des notions de chronométrage, le jeudi à 18h30, (sur demande uniquement) le 7 septembre 2017

15. Juges de faits

En plus de l'article RSN 6.3 qui explique qui sont juges de fait et ce qu'ils peuvent juger, le temps d'arrivée dans une zone de contrôle et la vitesse enregistrée par radar seront aussi matière à jugement.

16. Publicité sur les voitures

Les compétiteurs doivent apposer sur leur voiture le matériel d'identification de CARS (les numéros de compétition, les panneaux de porte, les bannières de pare-brise et les autocollants de Motul qui seront disponibles à l'inscription) ainsi que le matériel publicitaire fournis par l'organisation, sous peine d'exclusion.

17. Arrêt pour le ravitaillement et le service

Le cahier de service permet la planification de l'assistance. Il comporte, outre les itinéraires entre les points de service, un tableau indiquant la distance totale parcourue et celle parcourue en épreuves de classement avant chaque arrêt prévu pour le ravitaillement et le service.

La distance entre les arrêts de ravitaillement ne dépassera pas 116 kilomètres. Un arrêt de ravitaillement en essence SEULEMENT sera prévu entre les spéciales #1 et #2.

Dès que la zone de service sera ouverte, tous les ravitaillements en essence devront être effectués dans la zone de ravitaillement. Les contenants d'essence ne devront pas être laissés dans la zone de ravitaillement durant la nuit.

Sauf pour les conditions mentionnées à NRR 18.1.8.1, le service n'est autorisé qu'aux endroits prévus. Les véhicules de compétition, dès qu'il auront pointés au contrôle horaire majeur à la fin de l'étape A ne pourront quitter l'aire de service avant 07h00 samedi. L'aire de service sera considérée, de 22h00 à 07h00 comme un parc fermé et toute réparation, assistance ou refuelling est strictement défendu sous peine de pénalité selon NRR 16.8.4 (exclusion).

18. Inspection en parc fermé

Tout véhicule terminant l'épreuve parmi les trois premiers à l'un ou l'autre des championnats (national, régional ou en classe) pourrait faire l'objet d'une inspection. Le remontage des pièces visées incombera alors aux concurrents.

19. Divers

- a) **Nous utiliserons les communications via les services de radio amateur. Si vous connaissez des gens qui utilisent ce type de communication et qui veulent nous aider, passez le mot, les membres de l'organisation apprécieront leur implication éventuelle. La majorité des communications se fera en français, avec certaines en anglais à l'occasion.**
- b) Les distances sont exprimées en kilomètres dans le cahier de route et en kilomètres et en milles dans le cahier de service.
- c) Le reclassement (après le leg A - première étape)(après le leg B – deuxième étape) sera effectué à partir des résultats obtenus lors des épreuves de classement. Le nouveau rang de départ sera établi à partir du total des positions dans toutes les épreuves de classement, moins la plus mauvaise. En cas d'égalité, le temps total départagera. Le nouvel ordre de départ pour chaque leg sera affiché au Quartier Général vendredi soir dès que possible après l'arrivée de la dernière voiture.
- d) Hébergement du Rallye Défi 2017 :
Si vous avez des problèmes à ce sujet, svp communiquez avec Marie-France Desmarais-Trépanier à hebergement@rallyedefi.com
- e) Toutes les informations pour l'hébergement sur le www.rallyedefi.com sous hébergement et surtout sous hébergement-Québec.
- f) L'événement sera filmé.

20. RECONNAISSANCES (NATIONAL)

Tous les équipages inscrits au rallye pourront participer aux reconnaissances, peu importe s'ils sont inscrits au national ou au régional (**voir règlement particulier régional distinct**). Il est important de noter que nous fournissons un cahier de route de base indiquant les changements de direction. Les reconnaissances aident les équipages à créer des notes fournissant une description des spéciales (NRR 14.2), donc à préciser les instructions dans les spéciales, comme nous fournissons un cahier de route de format plus petit et plus de base (NRR 13.3.9.d) fournissant les changements majeurs de direction. Finalement, les concurrents peuvent reproduire en tout ou en partie les notes prises par d'autres concurrents.

20.1 Procédure d'inscription

Les concurrents **NATIONAUX** doivent s'inscrire au quartier général du rallye **le mercredi 6 septembre 2017 de 18 h à 21 h** pour pouvoir obtenir les documents nécessaires pour participer aux reconnaissances. **ATTENTION** : le jeudi matin, la parade pour lesspéciales Elmitt-Chevreuil (1+2) débute à 07h00 précises..

20.2 Programme

Les reconnaissances doivent être faites en conformité avec l'itinéraire tel que publié dans le programme. Toute infraction résultera dans un refus de départ du rallye et de la perte des droits d'engagement.

Horaire (voir horaire article 6) :

07 h à 09 h	Reconnaissance Spéciale Elmitt-Chevreuil
08 h 45 à 11 h 45	Reconnaissance Spéciales Montpellier + Crique-à-la-Roche + Mulgrave-Derry + Jarnac + Labelle-Robinson + St-Sixte
12 h 30 à 16 h 00	Reconnaissance Spéciales Chemin des Douze et St-Émile
17 h à 18 h	Reconnaissance Spéciale Carrière Lurette

20.3 Restrictions

20.3.1 La vitesse maximale pour les reconnaissances dans toutes les épreuves de classement est de **60 km/h ou la limite légale affichée, si elle est plus basse**. Nous tenons à avertir les compétiteurs que les routes sont ouvertes au public et les compétiteurs doivent s'attendre à partager ces routes avec la circulation venant en sens inverse.

20.3.2 L'installation et l'utilisation d'équipements de détection radar sont interdites durant les reconnaissances.

20.3.3 Toutes infractions à l'article NRR 13.6.12, relativement à la vitesse maximale en reconnaissance, au véhicule utilisé NRR 13.6.4 et aux équipements de détection radar, seront pénalisées comme suit :

Première infraction : Amende de 150 \$

Deuxième infraction : Amende de 300 \$ plus la tranche de 150\$

Troisième infraction : Exclusion du rallye plus les pénalités de 450\$ déjà accumulées, la perte de tous les frais d'inscription et la perte de l'usage de leur voiture de rallye selon NRR 13.6.12.

Des contrôles d'observation seront utilisés afin de vérifier la conformité à l'article NRR 13.6

20.3.4 Une carte de reconnaissance sera émise à la distribution des documents le mercredi 6 septembre de 18 h à 21 h. Cette carte devra être en possession du compétiteur et sera estampillée pour chaque épreuve spéciale complétée. L'omission de présenter cette carte résultera en une interdiction de participer aux reconnaissances.

20.3.5 L'organisateur fournira des numéros de reconnaissance qui seront placés à l'extérieur des fenêtres latérales arrière. À défaut de les installer au bon endroit ou pas du tout, le compétiteur ne pourra pas participer aux reconnaissances.

20.3.6 Durant les reconnaissances, les véhicules de compétition ne devraient pas être utilisés. Les compétiteurs doivent utiliser un véhicule immatriculé pour la route et le plus anonyme possible.

20.3.7 Les équipages sont autorisés à parcourir **deux** fois au maximum chaque épreuve pendant les reconnaissances. Il est interdit aux équipages de conduire en sens opposé de celui d'une épreuve spéciale du rallye, sauf autrement ordonné par les organisateurs, leurs représentants ou la police.

21. Podium

Conformément au règlement NRR 21.10, il y aura deux podiums (général + 2RM) pour le CRC et deux podiums (général + 2RM) pour le RSQ/OPRC réunis.

Au plaisir de vous voir au Rallye Défi 2017 !